



communiqué
de presse 

**AVEC LES VACATAIRES,
ON TOUCHE LE FOND DE LA PRECARITE DE L'EMPLOI
PUBLIC ET DES "SANS DROIT" ...**

La part des contractuels dans la Fonction publique territoriale s'élève à plus du quart de l'effectif total et les dernières mesures législatives adoptées par le gouvernement vont faire exploser ce chiffre dans les années qui viennent.

La plupart des contractuels sont placés dans une situation d'instabilité qui ne leur permet pas de se projeter et de disposer de revenus réguliers.

Outre le caractère incertain de leur emploi, leurs droits sont limités et contenus pour l'essentiel dans le décret 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux contractuels.

Parallèlement se développe une **nouvelle catégorie d'agents "sans droit", à savoir les « vacataires »** qui occupent des emplois bien réels. **Leur rémunération, qui est établie sur la base de vacations forfaitisées, ne tient pas compte des heures effectuées et n'est pas régulière**, le tout n'étant pas encadré par la Loi. Faute d'Inspection du travail dans la Fonction publique, certains élus sans scrupule en profitent.

L'UNSA Territoriaux a décidé d'agir et de saisir de cette situation la Ministre de la transformation et de la fonction publiques, par l'intermédiaire d'un parlementaire. **Il convient de faire cesser ce qui relève d'une précarisation institutionnelle, incompatible avec les valeurs de la République.**

10 mai 2021

Contact : Michel LESTIENNE, juriste de la Fédération 06 86 17 05 55